

Compte rendu conseil municipal du samedi 06 février 2021 à 10h00

Présents : Mmes Crosnier, Marchand, Pozzo, Roesch, Séguier, Mrs Albert, Devenat, Gusméroli, Michel
Absents non excusés: Mme Ameeuw, Mr Viniacourt
Secrétaire de séance : Mr Gusméroli

Ordre du jour

Eau et assainissement :

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) : 2018 et 2019

Imposés par le Code général des Collectivités Territoriales, ces rapports doivent être approuvés par le conseil municipal. Ils rendent compte de la qualité de l'eau et de l'entretien des réseaux. Ils se basent également sur les rapports du délégataire fournis chaque année par Sogedo. Une fois les données saisies par la collectivité sur le portail de l'observatoire national et validées, elles seront visibles du public sur le site internet www.services.eaufrance.

Madame le Maire souligne que ces rapports sont nécessaires, voire obligatoires, lors de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Approbation à l'unanimité.

Réalisation des schémas directeurs, groupement de commandes Communauté de communes Bugey Sud : avenant convention

Dans le cadre du transfert à la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS), il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. La convention constitutive de ce groupement a été signée le 28 mai 2020. Il convient de modifier cette convention par un avenant n° 1 afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement ;
 - Impossibilité pour la CCBS de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement. Une avance sera donc effectuée par les communes qui percevront ensuite les subventions.
- Cet avenant a été présenté lors du conseil communautaire du 17 décembre dernier. Celui-ci doit être à présent validé en conseil municipal.

Madame le Maire précise que des schémas directeurs ont déjà été réalisés sur la commune, contrairement à d'autres communes qui n'en ont pas. Dans le cadre du transfert, il faudra cependant les refaire. Ces nouveaux schémas devraient apporter plus de précisions à ceux existants (ex : localisation GPS des réseaux).

Un montant estimatif de cette prestation nous a été communiqué par la CCBS :

Schéma directeur de l'eau : 9 960 €

Schéma directeur de l'assainissement : 31 920 €

70 % seront pris en charge par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental. Il restera donc 4 500 € et 9 676 € à la charge de la commune.

Approbation à l'unanimité.

Avenants contrat d'affermage Sogedo : intégration des charges du nouveau poste de relevage à Donalèche, double relève des compteurs

L'extension du réseau d'assainissement à Donalèche effectuée en 2020 devra être intégrée dans le contrat. Cela représente un coût total de 1 188 €/an, soit une augmentation de 2 €/an par abonné et de 0.043 € par m³.

Approbation à l'unanimité.

Actuellement, les compteurs sont relevés une fois par an. Les factures sont basées à moitié sur une partie fixe et l'autre moitié sur une estimation de la consommation de l'année précédente. Sogedo donne la possibilité d'avoir une deuxième relève afin que des factures soient basées sur la consommation réelle. Cela représenterait une augmentation d'1 €/an sur l'abonnement et de 0.029 € par m³.

Plusieurs membres du conseil soulignent un manque de lisibilité par rapport au passage pour la relève. Cette remarque sera remontée à Sogedo.

Désapprobation à l'unanimité.

Devis changement carte paramétrage des deux réservoirs

Obligation de passer les cartes de paramétrage de la télégestion des 2 réservoirs en mode IP pour la transmission des données. Le coût s'élève à 1 395 € TTC.

Devis accepté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que deux interventions de Sogedo seront nécessaires « Route du Valromey » (problème d'égouts bouchés) et « Route de l'Eglise » (refoulement d'eau sur la voirie).

Voirie :

Curage du fossé « Route de Vérupt »

Ces travaux seront effectués à partir du 1^{er} mars par l'entreprise DUMAS TP et seront pris en charge par la CCBS dans le cadre de leur compétence. Coût : 1 673,28 € TTC

Mise en sécurité du « Chemin des Buissières »

Le dossier « Bonus relance » déposé à la Région sera validé en commission permanente du mois de mars.

Signalisation routière

Un arrêté sera pris pour le changement de signalisation sur certaines voies communales. Avec l'accord de l'Agence Routière et Techniques Bugey Sud, des STOP seront installés à toutes les intersections avec la départementale RD 31c « Route du Valromey ». Un CEDEZ LE PASSAGE sera créé à l'intersection de la voie communale VC 5 « Route de Donalèche » et de la départementale RD 31d « Route de Terrieu ».

Madame Pozzo souligne le passage fréquent de gros camions sur la « Route de Terrieu » et le caractère dangereux étant donné la mauvaise qualité des accotements. Cette remarque sera remontée à l'Agence Routière ainsi qu'une éventuelle demande d'interdiction des PL >7,5 T.

Déneigement : travaux d'entretien du tracteur

Suite à un éclatement survenu en décembre, les 2 pneumatiques « arrière » ont dû être changés.

Coût : 2 004 € TTC soit 1 002 € pour Cuzieu, le reste étant à la charge de la commune de Saint-Martin-de-Bavel avec qui le tracteur est partagé. Nécessité également de changer les 2 pneumatiques « avant » (qui sont eux aussi très usés) et les 2 batteries (problèmes récurrents de démarrage).

Cet entretien est plus que nécessaire, surtout cette année qui connaît des épisodes neigeux.

Monsieur Devenat fait remarquer que le saloir qui s'adapte sur le tracteur ne fonctionne pas correctement. A voir par la suite mais ce type de matériel coûte très cher. Madame Marchand propose de voir avec la CCBS.

Madame le Maire tient à rappeler qu'en cas de chutes de neige, les habitants qui se garent sur l'espace public ne doivent pas empêcher les opérations de déneigement. Elle tient également à remercier Gilles, l'employé communal, pour sa grande vigilance et disponibilité lors des épisodes neigeux.

Ventes : matériel et terrain communaux

Matériel communal

Dans le but de faire du tri dans le local communal, du matériel a été mis en vente sur un site de matériel d'occasion.

- Débroussailleuse à main : vendue 850 €

- Podium : vendu 1 000 €. Pour les associations communales ayant participé à l'achat de celui-ci en 2004, la commune souhaite racheter du matériel (ex : lave-vaisselle industriel pour la cuisine de la salle d'activités) qui sera mis à leur disposition.

- Souhait de se débarrasser de certaines illuminations de Noël qui se fixent sur les lampadaires car il faut louer une nacelle pour les installer et les désinstaller. Un premier montant a été fixé à 800 € le lot. A voir si des acheteurs se manifestent. Cette vente permettrait de changer la guirlande du toit de la mairie qui commence à ne plus fonctionner et qui tombe par endroits. La location d'une nacelle sera nécessaire pour la retirer et la remplacer. Madame Séguier propose que son mari prête le matériel à la commune pour réaliser ce changement.

Terrain communal

Litige quant à la vente de terrain communal devant l'ancienne fruitière. La commune est assignée au Tribunal Administratif par l'acheteur, Madame Lambert, qui refuse une clause de droit de passage. Après contestation auprès de Madame la Préfète qui a maintenu la décision du conseil municipal du 23 novembre dernier, un recours a été fait auprès du Tribunal Administratif. L'ensemble du conseil municipal déplore les complications liées à une simple vente décidée, à l'origine, lors du conseil municipal du 04 mars 2020. Dans le cadre de sa protection juridique, la commune aura un avocat.

Tarifs location salle d'activités :

Suite à diverses demandes de location de la part d'organismes extérieurs à la commune pour effectuer des réunions, volonté d'instaurer un tarif supplémentaire à ceux fixés dans la délibération du 24 mai 2006.

Une tarification de 25 € pour 2 h est donc proposée. Les autres tarifs restent inchangés.

Approbation à l'unanimité.

Bilan : vérification des installations électriques, extincteurs et blocs de sécurité

A compter de 2021, il y aura 1 passage par an pour la vérification des extincteurs au lieu de 2.

Mairie: changement de 3 blocs lumineux.

Salle d'activités: changement d'un extincteur et de 2 blocs lumineux.

Plateforme: changement des blocs de secours et d'ambiance à programmer + protection contre la surintensité à vérifier.

Église: résistance prise de terre diagnostiquée trop élevée + absence de liaison équipotentielle sur la canalisation principale de gaz à programmer.

Les extincteurs qui se trouvent chez des particuliers arrivent en fin de conformité. Ceux-ci ne seront pas renouvelés.

Informations communautaires :

Mesdames Marchand et Crosnier font un récapitulatif des informations obtenues lors de conseils communautaires, des groupes de travail ou de la conférence des maires.

Nouvelle organisation de la CCBS : volonté de rendre ses compétences plus accessibles à l'ensemble des élus et des habitants. Pacte de gouvernance fondé sur le partage et le respect de valeurs nécessaires au bon exercice du mandat. Volonté également d'impliquer un plus grand nombre d'élus ; un appel à candidature sera lancé auprès des conseils municipaux pour rejoindre des commissions et souhait d'organiser une conférence territoriale.

Un projet de territoire doit être défini avant fin novembre 2021. Le travail est déjà bien avancé quant à la temporalité de ce projet (10 ans) et la consultation des différents acteurs. Volonté d'impliquer davantage les habitants au travers de sondages.

La CCBS doit se positionner sur la compétence «Mobilité» avant le 31 mars. Celle-ci restera en totalité ou en partie à la Région car la gestion des transports scolaires est trop complexe.

La situation financière serrée contraint à revoir le plan financier du projet de centre nautique.

Les 3 bureaux situés dans la Grande Rue à Belley déménageront mi-avril à Ilot Grammont.

Une cabine de téléconsultation a été mise en place à Ilot Grammont Belley.

Une campagne de sensibilisation est lancée pour lutter contre le dépôt sauvage, auprès des containers, d'ordures destinées à la déchetterie. 2 panneaux seront installés sur la commune. L'amende de 75 € va passer à 125 €.

Délibérations, informations et questions diverses :

- L'antenne Orange est en place mais n'est pas en service pour le moment. La mairie a interrogé le service pour connaître les raisons. La réponse obtenue est la mise en liaison hertzienne avec celle de Cormaranche-en-Bugey qui reste à établir.

- Les travaux de fibre optique engagés par le SIEA ont commencé sur la commune : la société AXIOME va procéder à la pose de 17 poteaux sur la commune. Les travaux de génie civil commenceront en avril.

- Courrier de l'école privée Sainte Anne qui demande une participation financière de 2 565.71 € pour la scolarisation de 4 élèves de la commune. L'ensemble des membres du conseil s'opposent à cette participation, d'autant plus que les familles paient déjà pour la scolarité de leur enfant.

- Passage en mairie de Madame Lewis pour informer qu'elle a réalisé des travaux d'isolation à 1 € et qu'elle est très satisfaite de l'entreprise. Elle a laissé des cartes de l'entreprise ainsi que des informations sur les conditions d'éligibilité pour les personnes qui seraient intéressées par ce type de travaux.

- Remerciements à Monsieur Germain qui a mis à profit le confinement pour pratiquer ses activités de vannerie et a confectionné des corbeilles à pain pour la mairie et les associations.

La séance est levée à 12h15.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,



This block contains several handwritten signatures in blue ink, representing the council members. The signatures are scattered and vary in style, including some that appear to be initials or short names.